



Paris, le 8 septembre 2010

Monsieur le Directeur de l'administration et
de la modernisation des services
sous direction carrières et compétences
Mission des relations sociales et des statuts
39/43 quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

Objet : déclaration de candidatures UNSA pour la consultation référendaire du 19 octobre 2010 (CTPR Direccte)

J'ai l'honneur de vous informer que les fédérations syndicales UNSA-FINANCES et UNSA-ITEFA, se portent candidates sous le sigle « UNSA » pour la consultation des personnels organisée, le 19 octobre 2010 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein des comités techniques paritaires des DIRECCTE.

Je vous serai gré de bien vouloir informer les DIRECCTE de la candidature de l'UNSA et également de me remettre et/ou de me transmettre un récépissé portant acte du dépôt de cette candidature.

En ce qui concerne la profession de foi elle vous sera transmise par courriel et remise également en main propre.

P/ les Fédération UNSA-FINANCES
Et UNSA-ITEFA

La Vice Présidente de l'UNSA-ITEFA
Martine NOULIN

RECEPISSE DE DEPOT DES CANDIDATURES
CONSULTATION DU 19 OCTOBRE 2010
COMITES TECHNIQUES PARITAIRES REGIONAUX
(DES DIRECCTE)

Je soussigné(e), ELISSABIDE, Jérôme, CAAS (MRSS/DAGEMO)
atteste le dépôt de candidature à l'élection aux comités techniques paritaires susvisés de
l'organisation syndicale suivante : « UNSA »
.....

La présentation de cette organisation au scrutin considéré :

est soumise à l'appréciation préalable de sa représentativité par l'administration sous le
contrôle du juge (2 du quatrième alinéa de l'article 14 de la loi n84-16 du 11 janvier 1984
modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat).

Dans ce dernier cas :

Je demande que cette organisation me communique **au plus tard le à heures.:**

o le nombre de ses adhérents ;

o la part des cotisations dans ses ressources ;

o une présentation de son activité (appels à des mouvements revendicatifs, tracts distribués,
organisation de manifestations, existence d'un organe de presse,...)

o le cas échéant, les éléments relatifs à l'expérience et l'ancienneté de ses dirigeants.

X Je ne demande pas que cette organisation me communique de dossier relatif à sa
l'appréciation de sa représentativité ;

Fait à Paris, le 8 septembre 2010

Cachet et signature

Pour le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services
Jérôme ELISSABIDE